MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'air

Décision n° 7460 du 10 novembre 2016 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2016 du personnel sous-officier de réserve de la gendarmerie de l'air

NOR : *INTJ1627030S*

Le commandant de la gendarmerie de l'air,

Vu le code de la défense;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2016 fixant pour la gendarmerie nationale les conditions à remplir pour être proposable au grade supérieur dans la réserve opérationnelle;

Vu la circulaire n° 56710 du 27 juillet 2016 relative à l'avancement des sous-officiers et militaires du rang de la réserve opérationnelle pour l'année 2016;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 7 novembre 2016,

Décide:

Article 1er

Le tableau d'avancement pour l'année 2016 du personnel sous-officier de réserve de la gendarmerie de l'air est arrêté ainsi qu'il suit:

Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers de gendarmerie

Pour le grade de major de réserve, l'adjudant-chef de réserve:

Vanhoy Benoît NIGEND : 100 144

Pour le grade d'adjudant-chef de réserve, les adjudants de réserve:

Bartkowiak Daniel NIGEND : 95 832
Lebreton Armel NIGEND : 90 858
Délisse Alain NIGEND : 92 412
Fruneau Patrick NIGEND : 69 774
Riflade Marc NIGEND : 94 113

Pour le grade d'adjudant de réserve, le maréchal des logis-chef de réserve:

Labard Jean NIGEND : 92 604

Pour le grade de maréchal des logis-chef de réserve, les gendarmes de réserve:

Ginel Philippe NIGEND : 100 259
David Patrick NIGEND : 100 045

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 novembre 2016.

Le colonel, commandant
la gendarmerie de l'air,
P. Guichard